

Publié le 8 avril 2020

Idf Energies pousse à la rénovation énergétique

Dans le cadre du programme Certificats économies d'énergies (CEE), la Sem Ile-de-France Energies met en œuvre le programme Recif. Objectif : repérer toutes les copropriétés des années 70 susceptibles d'entrer dans des travaux de rénovation énergétique. En passant par les syndicats mais aussi, et surtout, les copropriétaires.



C'est un constat décrit noir sur blanc sur le site de la Sem Ile-de-France Energies (Idf Energies) : « La France compte environ 3 millions de logements dans des copropriétés ayant besoin de travaux (étiquette énergie D à G), n'ayant de problème d'impayé notable et comptant plus de 50 lots. Il existe des offres de rénovation intégrées, qui peuvent répondre à une demande très élevée, mais cette demande croît un rythme très modéré. Cela s'explique par le caractère non professionnel et multiple de la maîtrise d'ouvrage en copropriété, faisant obstacle à la mise en place de projets de rénovation. Des initiatives d'information, de sensibilisation et d'accompagnement des copropriétés sont en place, mais sont souvent organisées à petite échelle ».

Stimulation massive

D'où l'intérêt de la démarche entreprise par la Sem Ile-de-France Energies, lauréat de l'appel à programme Certificats économies d'énergie (CEE) 2019 du ministère de la Transition Ecologique et Solidaire avec son programme Recif (Rénovation des immeubles de copropriétés en France). Le budget total du projet est de 2 845 000€ sur deux ans, pour un total de 569GWh cumac (1). Ce programme propose une action de stimulation massive de la demande de rénovation en copropriété à un niveau interrégional. Les territoires concernés sont les régions Île-de-France, Hauts-de-France, Nouvelle Aquitaine et Bordeaux Métropole. « L'objectif est de repérer des copropriétés nécessitant une rénovation, à mobiliser les collectivités territoriales sur les territoires concernés et à sensibiliser et former les syndicats et des copropriétaires moteurs sur le sujet », assure Chloë Gauquelin, cheffe de projet Recif à Idf Energies.

Mooc, flyers, balades thermiques...

« L'objectif est d'embarquer avec nous les collectivités qui disposent, avec leur Alec (Agence locale de l'énergie et du climat) ou les Espaces énergies de lieux pour diffuser le message ». Pour ce faire, la Sem francilienne déploie les moyens classiques de communication : courriers personnalisés boîtés directement au domicile des personnes potentiellement concernées, flyers, rencontres de proximité proposées par les Alec et les Espaces énergies, etc. La démarche s'appuie par ailleurs sur le réseau Faire mis en place par l'Ademe (Agence de la transition écologique), qui propose des modalités effectives pour rendre possible un projet de rénovation. Enfin, sur le site d'Idf énergies, il est possible de suivre un Mooc, destiné à la fois au syndic de copropriété et aux copropriétaires, « qui décrit les différentes étapes pour mener à bien sa rénovation énergétique. 2 000

personnes se sont inscrites sur les deux ans que dure Recif. On peut encore s'y inscrire jusqu'au 30 avril (2)». Dans le cadre du CEE, les objectifs sont clairement définis : « 400 000 courriers seront envoyés dans les 4 régions où nous intervenons, 170 événements devront y être organisés, des rencontres classiques mais aussi des visites de chantier ou des balades thermiques, très ludiques, qui permettent de visualiser les pertes de chaleur d'un immeuble », poursuit Gaël Gauquelin. Lorsque Recif prendra fin (fin 2020), il sera bien difficile d'établir les retombées de l'action. « Nous ferons une évaluation. Recif est un stimulateur, un aiguillon pour déclencher chez les copropriétaires et les syndicats l'envie de mener une rénovation », conclut la cheffe de projet.

Trophée des communes pour la rénovation énergétique

Dans la continuité de Recif, IdF Energies est à l'initiative, avec notamment l'Amif (Association des maires d'Ile-de-France) et l'Arec (Association régionale énergie-climat) d'un trophée des communes pour la rénovation énergétique dont on peut trouver tous les détails en cliquant sur le lien suivant :

<https://fr.surveymonkey.com/r/TCRE>.

(1) Les CEE sont comptabilisés en kWh CUMAC d'énergie finale économisée. L'abréviation CUMAC provient de la contraction de « cumulé » et « actualisés » car le kWh est ramené à la durée de vie du produit et actualisé au marché.

(2) bit.ly/3a68KOW